La Ville Davy
Quessoy

Taxe d'apprentissage 2026

Une participation à la formation de futurs professionnels

Une contribution à de nouveaux projets







La Ville Davy c'est :

- 585 élèves et étudiants, 97 apprentis et 21 stagiaires en formation continue
- 120 personnels enseignants, administratifs et techniques
- une ouverture sur le monde : chaque année, une centaine d'élèves part en stage à l'étranger
- des partenariats avec des entreprises et collectivités locales
- des équipements :
 - > un atelier pédagogique avec 110 vaches laitières
 - > un atelier porcin naisseur-engraisseur
 - > un pôle services avec 8 salles pédagogiques
 - > un bike park, une carrière équestre, 2 salles de sport
 - > un cadre verdoyant et un parc de 6 hectares
 - > un auditorium de 200 places, des salles de réunion, service de restauration
 (disponibles à la location pour des assemblées générales, séminaires, réunions, etc.)

Formations

Collège

4ème - 3ème à projets professionnel

Filière générale et technologique

- Seconde générale et technologique
- Bac Général
- Bac Technologique STAV > Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

Filière professionnelle

- CAPa SAPVER > Services à la personne et vente en espace rural
- CAPa MA > Métiers de l'agriculture
- Bac Pro SAPAT > Services aux personnes et animation dans les territoires
- Bac Pro CGEA > Conduite et gestion de l'entreprise agricole
- Bac Pro GMNF > Gestion des milieux naturels et de la faune

Enseignement supérieur

BTSa ACS'AGRI > Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole

Formation continue

- BP REA Elevages
- BP REA Maraîchage bio

Apprentissage

- CAPa MA > Métiers de l'agriculture
- BTSa ACS'AGRI > Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole
- BP REA Elevages
- CS conduite d'un élevage bovin lait
- CS conduite d'un élevage porcin

Nos projets réalisés en 2025

Grâce à votre soutien, en 2025, la taxe d'apprentissage a permis de :



- Moderniser les infrastructures numériques avec le changement des serveurs informatiques
- Rénover l'exploitation laitière, afin d'être au plus près des réalités professionnelles du secteur
- Améliorer les conditions d'élevage en porcherie par la rénovation des maternités
- Renouveler le parc automobile afin de répondre aux besoins des activités de formation sur le terrain



Nos projets pour 2026

En 2026, La Ville Davy compte de nouveau sur votre contribution pour :

- Équiper l'exploitation laitière de 2 robots afin de renforcer la qualité des enseignements
- Poursuivre la rénovation du réseau informatique, en vue d'offrir aux élèves un environnement numérique performant
- Rénover l'internat afin d'améliorer la qualité de vie des élèves
- Moderniser les systèmes de désenfumage des bâtiments, afin de renforcer la sécurité des usagers

La taxe d'apprentissage

Pourquoi verser cette taxe ?

La taxe d'apprentissage contribue chaque année à financer les investissements de l'établissement afin d'adapter les équipements aux évolutions techniques et aux nouvelles exigences professionnelles. Cette taxe permet également de contribuer à l'amélioration de l'accueil des jeunes et des partenaires professionnels au sein du collège-lycée.

Modalités de versement de la taxe d'apprentissage

>> 1ère étape : votre DSN d'avril 2026

Le solde de la taxe d'apprentissage est recouvré annuellement, en exercice décalé.
Le taux est déclaré à 0,09 %.

La première collecte de l'Urssaf et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) concernera la masse salariale 2025, sur la DSN d'avril 2026 exigible en mai 2026.

Le solde de la taxe d'apprentissage est recouvré annuellement par les URSSAF et la MSA puis versé à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

>> 2ème étape : du 26 mai au 21 octobre sur NET ENTREPRISES

La Caisse des dépôts a créé la plateforme SOLTEA, accessible sur NET ENTREPRISES.
Vous devez y accéder pour affecter le solde de votre taxe d'apprentissage, en y saisissant :

- Soit notre RAISON SOCIALE : ESPA POLE DE FORMATION LA VILLE DAVY
- Soit notre SIRET : 77744425800019
- Soit notre UAI : 0221033D

Au nom de l'ensemble de l'équipe éducative du Collège Lycée La Ville Davy, je tiens à vous renouveler par avance notre remerciement pour votre soutien et vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

A Quessoy, le 23/06/2026,



Frédéric WATINE,
Directeur.

Pour plus d'informations :

> Pôle de formation La Ville Davy - Jérôme KERHARDY
02 96 42 52 00 / jerome.kerhardy@cneap.fr